



**L'apport du mouvement des
Établissements verts Brundtland
(EVB-CSQ) à la Politique
québécoise de gestion des matières
résiduelles 1998-2008**

**Mémoire présenté par la Centrale des
syndicats du Québec (CSQ) et son
mouvement des Établissements verts
Brundtland (EVB) à la Commission des
transports et de l'environnement sur la
gestion des matières résiduelles**

Février 2008



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente quelque 155 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent environ 230 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB) est né il y a 15 ans sur l'initiative de la CEQ¹ (devenue CSQ), avec l'étroite collaboration de RECYC-QUÉBEC et de plusieurs partenaires. La philosophie du mouvement des EVB est d'éduquer et d'agir pour un avenir viable en encourageant des actions pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique. La gestion des matières résiduelles figure parmi une des actions fréquemment réalisées par les membres du mouvement des EVB et c'est pourquoi la CSQ s'est sentie interpellée par cette consultation. Nous saluons l'initiative de la Commission des transports et de l'environnement de tenir cette consultation qui, nous l'espérons, permettra d'enrichir l'élaboration de la prochaine politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Il y a quelques mois à peine, la CSQ, par l'entremise de son mouvement des EVB, présentait un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement sur la Stratégie gouvernementale de développement durable où elle insistait sur l'importance de l'éducation à un avenir viable dans l'établissement d'une véritable culture du développement durable. Le présent mémoire se situe dans le même esprit. Nous profitons de cette tribune pour réitérer l'importance primordiale de l'éducation tout au long de la vie des jeunes et des adultes, si nous voulons que le Québec devienne un exemple en matière de développement durable.

Après un survol retraçant l'histoire du mouvement EVB, nous dresserons un portrait sommaire du matériel et des activités pédagogiques produits au fil des ans par les EVB et ses partenaires et qui traitent directement ou indirectement de gestion des matières résiduelles invitant à agir. Comme les EVB sont largement représentés dans les écoles primaires et secondaires du Québec, nous sommes en mesure de constater que plusieurs jeunes sont très sensibilisés à la défense de l'environnement et ont le rêve d'un monde meilleur. Même s'il est difficile d'évaluer à moyen terme l'effet des campagnes de sensibilisation de toute nature dans les établissements d'enseignement et ailleurs, elles ont un impact certain sur les jeunes et sur les adultes.

Enfin, en dernière partie, nous proposerons quelques orientations pour aller plus loin. Si l'éducation est essentielle et nécessaire à tout changement social, elle doit aussi être accompagnée d'une volonté politique à encourager ce changement.

¹ La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a changé de nom pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) à son Congrès de l'an 2000.

1. Rappel de l'histoire du mouvement des EVB

L'année 2008 est une année charnière en environnement au Québec. Elle marque les vingt ans de la publication du rapport Brundtland, les quinze ans du mouvement des EVB, les dix ans de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, l'année de publication de la Stratégie gouvernementale de développement durable, etc. Depuis vingt ans, les mentalités évoluent, l'environnement est indéniablement à l'ordre du jour. En même temps, la société surconsomme plus que jamais et nous devons faire toujours plus pour nous assurer d'un avenir viable malgré des prévisions incertaines sur le sort de notre planète. Un retour dans le temps nous permet de constater le chemin parcouru.

En 1990, la CEQ, en collaboration avec plusieurs organismes, publie une ambitieuse trousse pédagogique *Ensemble, récupérons notre planète*. Cette trousse, contenant un cahier pédagogique de plus de 200 pages adapté au primaire et au secondaire, une vidéo pédagogique et une pièce de théâtre, était le fruit d'une démarche inédite. Inspirée par les recommandations du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Gro Harlem Brundtland (1987), la CEQ réunit plusieurs groupes, organismes non gouvernementaux (ONG), ministères et experts pour produire cet outil pédagogique en éducation relative à l'environnement (ERE). Déjà, on parlait de l'urgence d'agir. L'année 1990 marque aussi la création de RECYC-QUÉBEC, partenaire important des EVB dès leur début.

Le ministre de l'Éducation de l'époque, Claude Ryan, assume les coûts de libération pour les enseignants responsables de la coordination de l'opération éducative qui s'échelonne sur deux ans. Un réseau de responsables locaux de l'opération éducative et d'ONG est créé. La CEQ soumet l'idée qu'il faudrait reconnaître socialement et valoriser les actions réalisées par les jeunes et les adultes en éducation relative à l'environnement. C'est de là qu'est né le concept « Écoles vertes Brundtland ». En 1994, un premier statut EVB est accordé à l'école secondaire Père-Marquette ainsi qu'à l'école primaire Saint-Pascal-Baylon, toutes deux situées à Montréal. En un an, 80 écoles obtenaient le statut EVB.

Quinze ans plus tard, le mouvement EVB est fort de 1169 établissements qui ont le statut EVB (Établissement vert Brundtland) ou, pour les établissements qui ne sont pas syndiqués à la CSQ, le statut EAB (Établissement associé Brundtland). Le mouvement est né dans les écoles primaires et secondaires, mais il s'est élargi au fil des ans et on compte désormais des cégeps, des centres de la petite enfance (CPE), des centres jeunesse et des syndicats qui ont le statut EVB ou EAB. Dans l'ensemble, ce sont 76 093 adultes et 514 377 jeunes qui travaillent ou étudient dans un EVB ou un EAB, qui ont le potentiel d'être sensibilisés au développement durable. Parmi ces gens, plusieurs voudront probablement conscientiser d'autres personnes à leur tour.

La philosophie des EVB repose sur une vision large du développement durable qui considère l'écologie, le pacifisme, la solidarité et la démocratie comme des valeurs interdépendantes. Cette même idée se traduit aussi par les « 6R ». Aux trois « R » du traditionnel « 3R-V » (réduire la consommation des ressources et des biens, réutiliser les biens, recycler les produits), les EVB en ajoutent trois autres (réévaluer nos systèmes des valeurs, restructurer nos systèmes économiques et redistribuer les ressources). On rend mieux compte de la notion d'éducation à la viabilité (EAV) qui « embrasse les questions non seulement d'environnement, mais aussi de pauvreté, de santé, de sécurité alimentaire, de démocratie, de droits de l'être humain et de paix. La viabilité est, en dernière analyse, un impératif éthique et moral qui implique le respect et la diversité culturelle et du savoir traditionnel² ».

2. Éduquer et agir pour un avenir viable

Malgré l'impression que la population soit de plus en plus sensibilisée aux questions environnementales, le Québec a généré 14 % plus de matières résiduelles entre 2004 et 2006. L'examen du vérificateur général prévenait en 2006 des risques que les résultats escomptés de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ne soient pas atteints d'ici son échéance (2008) et affirmait que le Ministère n'était pas en mesure d'exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles. Ces conclusions montrent bien que, même si l'écart entre les quantités de matières éliminées et les quantités de matières récupérées ou valorisées s'amointrit³, le Québec produit plus de matières résiduelles dans l'ensemble. L'équation est simple : plus l'économie va bien, plus la population consomme, plus elle produit de déchets.

La gestion des matières résiduelles est une question complexe exigeant un examen attentif de la part des intervenants et des experts qui travaillent dans ce domaine. La CSQ ne prétend pas être une experte en la matière, mais elle contribue activement aux activités de sensibilisation et d'éducation, notamment par son mouvement des Établissements verts Brundtland. Son action se situe plus à moyen et à long terme. L'éducation est essentielle à la modification des comportements. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui en vaut la peine, mais l'éducation n'est pas suffisante. Elle doit aussi être accompagnée d'une volonté politique et de mesures concrètes et plus contraignantes.

La Commission des transports et de l'environnement a choisi de se pencher plus particulièrement sur la réduction à la source des matières résiduelles. Ce choix illustre bien la nécessité de concevoir la gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable. Être écologique ne se limite pas à remplir

² UNESCO (1997), *Éduquer pour un avenir viable*.

³ RECYC-QUÉBEC (2007), *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles*, Québec.

son bac de recyclage à ras bord chaque semaine, mais consiste plutôt à faire des choix de consommation qui auront le moins d'impacts possible sur la planète et sur les générations futures. Rappelons que le Québec se classe au huitième rang des plus grands gaspilleurs de ressources de la planète et son empreinte écologique est de 6 hectares par habitant, alors que l'empreinte écologique moyenne de l'humanité est de 2,2 hectares et qu'il faudrait atteindre la cible de 1,8 hectare par personne pour respecter la capacité de la planète à soutenir notre mode de vie⁴. Nous vivons dans une société de surconsommation et il reste encore un grand travail d'éducation à faire auprès de la population pour changer les comportements. Quand l'éducation mène à l'action, un grand pas est franchi.

Depuis la publication de la trousse pédagogique *Ensemble, récupérons notre planète* en 1990, la CSQ participe activement à partager des connaissances et des pratiques en éducation pour un avenir viable. Elle a produit, au fil des ans et en collaboration avec ses partenaires, plusieurs trousse pédagogiques traitant directement ou indirectement de gestion des matières résiduelles (*Terre comprise, L'ABC de la consommation responsable, La Terre dans votre assiette, Des idées dans l'air sur les changements climatiques, S'investir dans nos communautés... en citoyens du monde, Fleuves du monde*, etc.⁵). Elle fait aussi la promotion des nombreuses activités proposées par RECYC-QUÉBEC (activités Le Bac, Défi de la boîte à lunch écologique, campagne Écoutez votre voix écolo, etc.) et par d'autres groupes et organismes (Semaine québécoise de réduction des déchets, Action RE-buts, Québec'ERE, réseau des CFER⁶, etc.). Il est difficile de mesurer précisément les effets de tous ces efforts sur les comportements environnementaux des jeunes et des adultes, mais toute l'énergie déployée dans les EVB pour un monde plus écologique nous permet d'être optimistes malgré la situation préoccupante du Québec.

Chaque année, les EVB doivent remettre un relevé des actions réalisées en faveur des quatre valeurs fondamentales (écologie, pacifisme, solidarité et démocratie) au secrétariat EVB qui compile toutes ces activités dans un logiciel, ce qui lui permet de suivre l'évolution des gestes accomplis dans un secteur donné. Les activités liées à la gestion des matières résiduelles apparaissent souvent dans les relevés de réalisations, comme l'atteste le tableau joint en annexe. La popularité des activités portant sur la gestion des matières résiduelles n'est pas tellement étonnante, puisqu'elles permettent d'éduquer et d'agir de façon concrète. Tout le monde consomme, tout le monde produit des déchets et tout le monde peut contribuer à réduire sa production de matières résiduelles parce que « chaque petit geste compte ».

⁴ Tommy Chouinard, « Le mythe du Québec vert déboulonné », *Le Devoir*, 14 décembre 2007.

⁵ Pour plus d'information sur les trousse pédagogiques et sur les activités et ressources suggérées, consultez le site des EVB : www.evb.csq.qc.net.

⁶ CFER : Centre de formation en entreprise et récupération.

Parmi les nombreuses activités en faveur des 3R-V, plusieurs dépassent la simple installation de bacs de recyclage dans les écoles. Le compostage et le lombricompostage sont des activités très populaires auprès des jeunes et particulièrement des tout-petits. Plusieurs écoles ont fabriqué leur propre « lombricompostière » et ce sont les élèves qui l'entretiennent. Le compost est généralement utilisé pour les plates-bandes ou les cours d'école. Certains élèves apportent même leurs matières organiques de la maison à l'école. Certaines écoles offrent aux entreprises de la région un service de recyclage de cartouches d'encre. D'autres organisent des visites de centres de tri et font pression auprès de leur municipalité pour étendre les services de recyclage. D'autres font la collecte de vaisselle et d'objets inutilisés pour remettre à des personnes dans le besoin, créent une friperie dans l'école, organisent des marchés aux puces ou font des collectes de livres pour financer des activités, etc. Une école a conçu un système de pesée des déchets générés par les élèves et note leur progrès. Plusieurs écoles donnent une deuxième vie aux matières résiduelles en réalisant des projets d'arts ou d'artisanat⁷. Pensons également au concours Je m'emBALle autrement qui propose aux finissantes et aux finissants du secondaire de confectionner eux-mêmes leurs vêtements de bal de fin d'année à partir d'au moins 80 % de matières récupérées et pour moins de 100 \$. Il ne s'agit là que d'exemples parmi d'autres, les jeunes sont débordants d'imagination quand vient le temps de parler d'environnement.

Les cafétérias et les salles de repas des institutions publiques sont des lieux générant beaucoup de matières résiduelles qui pourraient être évitées. Le Défi de la boîte à lunch écologique de RECYC-QUÉBEC est un moyen efficace d'encourager les jeunes et leurs parents à produire moins de déchets. Les épiceries sont pleines d'articles enveloppés individuellement spécialement conçus pour les enfants. Alléchants pour les enfants et pratiques pour les parents, ces articles génèrent souvent beaucoup de déchets et parfois dans des matières qui ne sont pas recyclées partout (les boîtes de jus, composées de plusieurs matières, par exemple). L'industrie alimentaire a compris les besoins des familles pressées et continue de fabriquer de nouveaux produits suremballés. Comme l'offre est fonction de la demande, nous osons espérer que, petit à petit, les générations futures modifieront leurs habitudes de consommation en faveur du développement durable.

Le projet À la soupe ! mené par Équiterre, qui consiste à suivre un jumelage entre des établissements d'enseignement et de santé et des fermes biologiques locales, contribue lui aussi à diminuer les matières résiduelles occasionnées par les emballages des fruits et légumes, bien que l'objectif premier soit d'encourager l'agriculture locale et une saine alimentation. Cette expérience et d'autres projets relatifs à l'alimentation (Défi 5/30, potagers dans les cours d'école, mois de l'alimentation, etc.) permettent de sensibiliser aux bienfaits d'une saine alimentation sur la santé, mais aussi sur l'environnement.

⁷ Pour plus de détails sur les projets réalisés dans les EVB, consultez le *Guide des pratiques écocitoyennes dans les établissements d'enseignement*, à paraître prochainement.

L'importance de l'éducation à un avenir viable dès le plus jeune âge n'est plus à démontrer. La base d'un véritable changement, d'un projet de société fondé sur le développement durable passe nécessairement par l'éducation. Si le Québec veut rattraper son retard en matière d'environnement, il est impératif que le gouvernement du Québec encourage et soutienne les organisations qui contribuent à l'éducation au développement durable.

La CSQ recommande :

1. Que les projets développés par les Établissements verts Brundtland soient admissibles au Fonds vert du gouvernement du Québec.

3. Encourager l'engagement, sanctionner les comportements irresponsables

Si l'éducation à un avenir viable est essentielle au changement social, elle n'est pas suffisante et doit être accompagnée de mesures politiques qui incitent à une consommation responsable et qui sont plus contraignantes envers les comportements irresponsables. Le bref aperçu de toutes les activités réalisées en faveur des 3R-V dans les établissements publics et particulièrement dans les écoles nous montre qu'une bonne partie de la population est prête à agir pour un avenir viable. Dans un contexte où le Québec figure parmi les plus grands gaspilleurs de ressources naturelles de la planète, nous sommes d'avis qu'il faut tout mettre en œuvre pour encourager les comportements écologiquement responsables et sanctionner les comportements irresponsables.

Les quinze ans d'expérience du mouvement des Établissements verts Brundtland nous montrent à quel point le fait de reconnaître l'engagement des membres du personnel envers le développement durable contribue à encourager les comportements responsables. Dans une étude portant sur les facteurs d'intégration à l'environnement dans les écoles québécoises, la reconnaissance de l'engagement apparaît comme un facteur qui stimule et entretient la motivation des élèves. « La reconnaissance au quotidien de l'engagement des élèves dans divers projets est certainement le plus puissant facteur de motivation pour les élèves et les enseignants. Les prix qui récompensent l'école pour une réalisation exceptionnelle ont évidemment un effet majeur⁸. » Soulignons aussi l'apport important des animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC) dans la réalisation de projets motivants relatifs au développement durable dans les écoles. D'autres types de mesures, comme le programme ICI ON RECYCLE ! ou le concours VERRR 2008, tous deux de RECYC-QUÉBEC, sont d'autres façons

⁸ Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), avec la collaboration de RECYC-QUÉBEC (2007). *Les facteurs de succès à l'intégration de l'environnement dans les écoles primaires et secondaires : le cas de huit écoles québécoises*, p. 24.

d'encourager les Québécoises et les Québécois à se responsabiliser par rapport à la réduction des matières résiduelles. Ces mesures incitatives ont fait leur preuve et doivent être maintenues.

Force est de constater toutefois que les mesures incitatives ne suffisent pas à modifier durablement les comportements. Dans certains cas, des mesures plus coercitives, comme des sanctions émises aux pollueurs ou encore des taxes qui limitent la consommation, ont un effet plus efficace sur les changements de comportements envers l'environnement. Les sacs de plastique en sont un bon exemple. Plusieurs entreprises ont tenté d'encourager les consommateurs à réduire l'utilisation des sacs de plastique en offrant quelques cents pour chaque sac réutilisable utilisé. Cette mesure n'a pas réussi à modifier réellement les comportements et les Québécois utilisent environ 2 milliards de sacs de plastique annuellement, soit plus de 650 sacs par famille⁹. L'Irlande a été le premier pays à imposer une taxe, d'environ vingt cents, sur les sacs de plastique. Depuis son instauration, cette taxe aurait réduit à 90 % la consommation de sacs jetables, en plus de générer plus de 13 millions d'euros qui sont versés à un fonds vert contribuant à la gestion écologique des matières résiduelles et d'autres initiatives environnementales¹⁰.

Bien que les taxes vertes aient l'inconvénient de faire porter le poids économique sur les citoyennes et les citoyens, nous sommes d'avis que dans certains cas, comme celui des sacs de plastique, ces mesures plus coercitives ont davantage d'impact que les mesures incitatives. Considérant le fait que les sacs de plastique prennent entre 100 et 400 ans à se décomposer, nous croyons que le Québec pourrait considérer une taxe verte sur les sacs de plastique. Dans un premier temps, cette taxe pourrait être d'un montant symbolique (5 cents par sac). Les redevances de cette taxe pourraient être versées dans le Fonds vert du gouvernement du Québec.

La CSQ recommande :

- 2. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère l'idée d'imposer une taxe symbolique sur les sacs de plastique et évalue l'effet de cette taxe sur l'utilisation des sacs.**

L'utilisation d'une taxe verte sur les produits n'est pas la seule approche possible. Plusieurs autres modalités d'intervention publique peuvent être envisagées : imposer des amendes aux émetteurs d'effets externes négatifs, percevoir des redevances, réglementer la quantité d'effets externes émis, mettre aux enchères les droits de pollution, redéfinir les droits de propriété, prioriser l'achat de produits en provenance de pays qui ont ratifié le protocole de Kyoto, etc.

⁹ Données provenant du site d'Action RE-buts : www.actionrebuts.org.

¹⁰ OCDE (2006a), *L'économie politique des taxes liées à l'environnement*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, p. 131.

Le discours mondial sur les catastrophes environnementales à venir développe de plus en plus chez nos jeunes une attitude de défaitisme et de fatalisme. Un des rôles de l'État est d'être un fer de lance de la gestion des matières résiduelles. Nos jeunes sont prêts à s'investir, mais attendent de nos élus des gestes significatifs. L'éducation a ses limites dans la gestion des matières résiduelles. Il est maintenant temps de légiférer sur l'interdiction de l'utilisation de plusieurs produits non recyclables, toxiques ou non réutilisables. Le message doit être tangible, clair et sans ambiguïté pour les jeunes. Une telle prise de position servira d'effet levier pour stimuler notre jeunesse à s'impliquer.

La responsabilité des institutions publiques

Comme la CSQ représente principalement des personnes qui travaillent dans le secteur public, nous concentrerons notre propos sur ce qui peut être amélioré dans les institutions en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Le bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles produit par RECYC-QUÉBEC montre la répartition des matières résiduelles générées par grandes catégories. On y apprend que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) produit 34 % de matières résiduelles, les municipalités, 23 % et le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) génère 43 % du total des matières résiduelles au Québec¹¹. Ce dernier pourcentage est énorme, mais ne tient pas compte des efforts faits par les institutions par rapport aux commerces et aux industries. Dans la prochaine politique québécoise de gestion des matières résiduelles, il serait préférable de traiter distinctement les trois catégories du secteur ICI pour tenir compte des efforts faits dans chaque secteur d'activité et mieux évaluer le progrès de ces derniers.

La CSQ recommande :

- 3. Que la prochaine politique québécoise de gestion des matières résiduelles sépare les trois catégories du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) pour mieux évaluer les efforts faits dans chaque secteur.**

Les institutions publiques génèrent beaucoup de matières résiduelles puisqu'elles consomment beaucoup de produits (papier, matériel informatique, ampoules, produits ménagers, services alimentaires, etc.). Elles peuvent améliorer cette gestion de plusieurs façons. En plus de leur rôle essentiel de sensibilisation et d'éducation, les établissements d'enseignement sont aussi des immeubles qui accueillent de nombreuses personnes tous les jours, au même titre que les hôpitaux, les centres commerciaux ou tout autre lieu public. Il faut souligner ici la contribution essentielle du personnel de soutien, particulièrement les concierges et

¹¹ RECYC-QUÉBEC (2007), *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles*, p. 12.

le personnel d'entretien qui sont les acteurs de première ligne dans la gestion des déchets.

Selon les données dont nous disposons, une centaine d'établissements ayant le statut EVB ont indiqué dans leur relevé de réalisations qu'ils se sont dotés d'une politique de gestion des matières résiduelles. C'est peu, mais il faut dire que plusieurs établissements ne parlent pas nécessairement de leur politique de gestion des matières résiduelles dans leurs relevés de réalisations EVB puisqu'elle fait partie de leur fonctionnement courant. De plus, on constate que très peu d'établissements d'enseignement ont l'attestation ICI ON RECYCLE ! Des efforts supplémentaires pourraient être fournis pour faire connaître ce programme aux institutions publiques.

Le bureau de Québec de la Centrale des syndicats du Québec a été un des premier immeubles multifonctions (l'immeuble comprend des bureaux, des commerces et la bibliothèque Gabrielle-Roy) à s'inscrire au programme ICI ON RECYCLE ! La CSQ a fourni beaucoup d'efforts pour être plus performante écologiquement, a procédé à une caractérisation de ses matières résiduelles, mais a connu des difficultés parce qu'elle n'était pas la seule organisation à occuper l'immeuble. Elle ne s'est pas qualifiée au programme. Elle continue à fournir des efforts considérables, s'est dotée d'une politique verte quant à l'achat des produits d'entretien ménager et a amorcé le passage aux ampoules écologiques. Il serait intéressant de relancer les organisations, commerces et entreprises qui se sont inscrits au programme ICI ON RECYCLE !, mais qui ne se sont pas qualifiés.

La CSQ recommande :

4. Que RECYC-QUÉBEC relance, après trois ans, les industries, les commerces et les institutions qui se sont inscrits au programme ICI ON RECYCLE !, mais qui ne se sont pas qualifiés, pour évaluer les efforts faits depuis.

Certaines commissions scolaires, notamment la Commission scolaire de Montréal (CSDM), se sont dotées de politiques d'achats responsables, c'est-à-dire une politique qui exige que tous les acteurs de la chaîne de production (fournisseurs et sous-traitants) respectent les critères suivants :

1. Que les produits aient été fabriqués dans des conditions de travail acceptables, c'est-à-dire respectant les normes fondamentales du travail, tout en respectant l'environnement ;
2. Que les lieux de fabrication de ces produits soient révélés à l'institution (transparence) ;

3. Que les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs puissent être vérifiées de façon indépendante et à tout moment¹².

Les politiques d'achats responsables, tout en permettant de créer de l'emploi local et d'encourager l'économie locale, contribuent aussi souvent à diminuer la génération de matières résiduelles puisqu'elles sont accompagnées de critères environnementaux quant à l'achat des produits. La Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), dont la CSQ fait partie, fait un travail remarquable de sensibilisation et de vulgarisation quant au développement des politiques d'achats responsables. Il s'agit toutefois d'un chantier encore en friche pour plusieurs institutions, encore plus pour les entreprises. Les institutions qui se sont dotées de politiques d'achats responsables pourraient être récompensées, par une réduction des taxes à payer, par exemple.

Très peu d'institutions publiques caractérisent les matières résiduelles et celles qui le font, le font sur une base volontaire et visant un objectif pédagogique. Il est donc difficile d'évaluer les progrès réalisés par les établissements d'enseignement et de santé dans la réduction des déchets. Il serait intéressant de mener un projet-pilote de caractérisation des matières résiduelles dans quelques établissements d'enseignement pour pouvoir avoir un portrait plus juste des efforts produits.

La CSQ recommande :

- 5. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC implante un projet-pilote de caractérisation des matières résiduelles dans quelques établissements d'enseignement et de santé du Québec pour avoir un portrait plus juste des matières générées.**

Les établissements que nous représentons se butent à quelques obstacles bien concrets quand vient le temps de réduire les matières résiduelles générées. Plusieurs écoles souhaiteraient que leur cafétéria n'utilise que de la vaisselle durable, mais elles manquent souvent de fonds pour s'acheter un lave-vaisselle industriel. Certaines écoles ont même fait des collectes de fonds pour financer l'achat d'un lave-vaisselle. Il faudrait plutôt encourager ces initiatives.

Encore trop de cafétérias utilisent de la vaisselle jetable en polystyrène, une matière peu coûteuse, mais non recyclable et qui occupe un grand volume dans les sites d'enfouissement. Si les établissements d'enseignement et de santé interdisaient l'utilisation de cette matière très polluante, les entreprises et autres institutions pourraient avoir envie de suivre l'exemple.

¹² Coalition québécoise contre les ateliers de misère (2007), *Réaction à la Stratégie gouvernementale de développement durable*, p. 5.

La CSQ recommande :

- 6. Que le MELS et le ministère de la Santé et des Services sociaux interdisent, dans les cafétérias de leurs établissements, l'utilisation de la vaisselle en matière jetable non récupérable.**

Un des principaux obstacles à la réduction des matières résiduelles évoqué par les responsables EVB concerne la collaboration entre les municipalités et les établissements d'enseignement. Les municipalités et les municipalités régionales de comtés jouent un rôle de premier plan puisque ce sont elles qui élaborent et mettent en œuvre les plans de gestion de matières résiduelles. Or, la collaboration entre ces dernières et les établissements publics est très variable : l'école doit payer une compagnie privée qui vient chercher les matières recyclables ; l'école a une entente particulière avec un CFER ou une organisation non gouvernementale. Dans certains cas, la municipalité offre un grand soutien aux initiatives menées dans les écoles. Citons l'exemple de la ville de Victoriaville, pionnière en matière de récupération et de recyclage, qui offre un grand soutien à certaines initiatives exemplaires, comme la journée Normand Maurice.

La CSQ recommande :

- 7. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs impose des protocoles obligatoires entre les établissements d'enseignement et les municipalités pour la collecte des matières résiduelles.**

Dans leur effort pour faire la collecte de produits électroniques tels que les ordinateurs et les cellulaires, les responsables des EVB ont développé des stratégies de collecte. Plusieurs réseaux se sont développés entre des organismes communautaires tels que la fondation MIRA ou les CFER. Malgré les résultats intéressants, ce genre de collectes reste très modeste devant l'accroissement de la consommation de ces produits. Il est futile de penser que seuls la bonne volonté des consommateurs et l'intérêt de financement des organismes communautaires pourront gérer ces produits.

Il nous semble fondamental d'imposer des frais de consigne sur ces produits pour permettre l'émergence d'entreprises spécialisées dans la revalorisation et le recyclage de ces matériaux.

La CSQ recommande :

- 8. Que le gouvernement québécois impose des frais de consignation sur tous les produits informatiques, appareils électroniques et sur les appareils électriques. Les redevances pourraient servir à financer les services de récupération de ces produits.**

La progression rapide du secteur du réemploi des matières résiduelles comme le recyclage et la valorisation a donné lieu à la création d'un nouveau métier d'économie sociale, le métier de valoriste. La CSQ, par sa participation au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire et au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), avait souscrit à la mise en œuvre d'une formation de valoriste. Le Comité sectoriel a malheureusement dû suspendre cette formation parce que les entreprises privées, à l'extérieur du champ de l'économie sociale, ne se montraient pas intéressées par l'embauche de ces travailleuses et de ces travailleurs. Il aurait lieu de « valoriser » le métier de valoriste auprès des entreprises privées.

Conclusion

Nous ne répéterons jamais assez à quel point l'éducation, formelle et informelle, à un avenir viable est importante dans l'instauration d'une véritable culture du développement durable au Québec. Le dynamisme et l'engagement des jeunes et des adultes envers l'environnement et le développement durable, exprimés notamment dans les EVB, nous donnent bon espoir que les mentalités évoluent et que la population soit de plus en plus consciente des effets de ses gestes sur son environnement.

Malgré toutes les avancées réalisées par les groupes et les organisations qui éduquent et agissent pour le développement durable, le Québec continue à figurer parmi les plus grands gaspilleurs de ressources naturelles au monde, il reste encore un grand travail à faire.

L'éducation doit être accompagnée d'actions concrètes si l'on veut obtenir de véritables changements. S'il est vrai que chaque petit geste compte, l'état de santé actuel de la planète nécessite aussi de grands gestes de la part des autorités publiques.

ANNEXE 1

**Nombre d'actions réalisées en
gestion des matières résiduelles dans les EVB**

	2005-2006	2006-2007	Total
Activités diverses			
Compostage ou lombricompostage	67	138	205
Établissement d'un plan de gestion des matières résiduelles	21	54	75
Utilisation de la tasse	142	256	398
Utilisation de vaisselle durable	116	212	328
Recyclage			
Attaches à pain	28	81	109
Languettes détachables de cannettes	214	355	569
Cartouches d'encre	60	116	176
Contenants (verre, plastique, métal)	168	296	464
DDD (déchets domestiques dangereux)	75	123	198
Emballages écologiques (Noël)	56	76	132
Papier	272	430	702
Piles	41	126	167
Vêtements	110	156	266
Total	1024	1759	2783
Réduction			
De la consommation	117	209	326
De la consommation de l'énergie	138	224	362
De l'utilisation de l'eau	127	207	334
De l'utilisation du papier	6	26	32
Des déchets	186	311	497
Total	574	977	1551
Réutilisation			
Contenants (verre, plastique, métal)	153	268	421
Papier	224	378	602
Vêtements	97	146	243
Total	474	792	1266
Total des actions en GMR	2418	4188	6606



Communications

D11866